



Téléservice : Demande en ligne de permis de conduire à la suite de la réussite à un examen

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec *FranceConnect* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R48788>) ou avec vos identifiants ANTS. Si vous n'en avez pas, il vous est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Ce téléservice vous permet de faire une demande de permis de conduire en ligne à la suite de la réussite à un examen (1^{re} catégorie ou extension).

Vous avez besoin des éléments suivants :

- **Photo-signature numérique** [↗](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-votre-photo-et-votre-signature-numerisee) (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-votre-photo-et-votre-signature-numerisee>) . Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure.
- Pièces justificatives au format numérique (**pièce d'identité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>), **justificatif de domicile** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>))
- Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire

Accéder au
service en ligne [↗](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/)
(<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>)

Vérfié le 10 septembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2890>)
- Comment faire ajouter une nouvelle catégorie sur son permis de conduire ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20028>)
- Demande de permis de conduire : quel justificatif de domicile ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>)
- Demande de permis de conduire : quelle pièce d'identité peut-on présenter ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>)
- Permis B : voiture ou camionnette (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2828>)
- Permis B1 : quadricycle lourd à moteur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2833>)
- Permis de conduire BE : voiture avec remorque de plus de 750 kg (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2845>)
- Permis de conduire de catégorie B en candidat libre (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2825>)
- Permis moto : permis A1 ou permis 125 (moto légère) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2832>)
- Permis moto : permis A2 (moto de puissance intermédiaire) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31083>)
- Peut-on faire une procuration pour obtenir son permis de conduire ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33344>)